

Le Patrimoine Culturel

CHEF D'OEUVRE DU PATRIMOINE ORAL ET IMMATERIEL

Direction du Patrimoine culturel la Fédération Wallonie Bruxelles

L'abissage ou irrigation traditionnelle des prairies de l'Ardenne belge



ASPECTS PRATIQUES :

a. **Nom de l'élément** : L'abissage ou irrigation traditionnelle des prairies de l'Ardenne belge

b. **Localisation géographique** :

Des traces de cette pratique agricole ancestrale sont encore observables dans toute l'Ardenne belge [Figure 1] et notamment dans plusieurs communes francophones de la Province de Liège (Waimes, Malmédy, Stavelot, Trois-Ponts, Stoumont et Lierneux), de la Province du Luxembourg (Vielsalm, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Manhay, Bastogne, Daverdisse et Libin) et de la Province de Namur (Gedinne) ainsi que dans plusieurs communes germanophones de la Province de Liège (Butgenbach, Bullange, Amblève, St-Vith et Burg-Reuland).

Un canal d'abissage est encore en activité. Il est situé à proximité du village de Cierreux, dans la commune de Gouvy, au nord de la Province du Luxembourg.



Figure 1 : Carte de la Belgique – Localisation de l'Ardenne

c. **Communauté concernée (groupes ou individus)**

La Communauté est constituée avant tout de personnes qui pratiquent (ou ont pratiqué) l'abissage et qui ont donc une connaissance approfondie du savoir-faire. Ce sont eux les dépositaires ou les porteurs du savoir-faire assurant la transmission de la technique :

- Monsieur Pierre LUXEN, directeur émérite d'Agra-Ost. Il a initié, en 2011, la restauration du canal du Pré aux Tambales – seul canal toujours en activité en Ardenne belge. Il s'occupe activement de la gestion du canal ;
- Le Baron Henri D'OTREPPE DE BOUVETTE, propriétaire du canal du Pré aux Tambales et passionné du patrimoine naturel et culturel. Son fils Augustin suit de près les travaux chaque année et Monsieur LUXEN est en train de lui transmettre le savoir-faire ;
- Messieurs Joseph et Bernard THOMAS, père et fils, qui exploitent les parcelles irriguées par abissage du Pré aux Tambales et qui aident Pierre LUXEN dans la gestion du canal. Sans agriculteur actif utilisant le système, la viabilité de l'élément serait condamnée à disparaître définitivement ;

- Monsieur Marc THIRION, Directeur à la Direction de l'Aménagement foncier rural à Jambes (Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement [SPW ARNE] Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal) qui supervise l'élaboration du dossier de reconnaissance. Par ailleurs, depuis 2013, il s'intéresse à cette technique traditionnelle et a acquis le savoir-faire technique au travers de plusieurs missions à l'étranger et au cours de la restauration du canal du Pré aux Tambales, en collaboration étroite avec Monsieur LUXEN ;
- Monsieur Marc REUTER, Attaché qualifié à la Direction du Développement rural à Malmedy (Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement [SPW ARNE] Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal) qui est responsable de la préparation du dossier de reconnaissance. Depuis 2015, il s'intéresse à cette technique traditionnelle et a acquis le savoir-faire technique au travers de plusieurs missions à l'étranger et grâce la collaboration étroite avec Monsieur LUXEN ;
- Madame Emily HUGO, conseillère Natura 2000 chez NATAGRIWAL qui suit l'impact de l'abissage sur la biodiversité. Au travers de plusieurs voyages à l'étranger depuis 2017 et grâce la collaboration étroite avec Monsieur LUXEN, elle a acquis le savoir-faire technique et est devenue une ambassadrice-clé de ce patrimoine ;
- Monsieur René DAHMEN, chef du cantonnement à Elsenborn (Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement [SPW ARNE] Département de la Nature et des Forêts), qui, en collaboration avec deux ouvriers forestiers, a maintenu un canal en activité jusqu'au début des années 2000 à Elsenborn. De plus, il est passionné par ce patrimoine dont les vestiges sont nombreux dans son cantonnement ;
- Monsieur Gary JOST, gestionnaire d'un musée des pratiques agricoles à Mirfeld (Commune d'Ambève). Il possède encore plusieurs outils typiques de l'abissage qu'il manie avec adresse. Il a appris son savoir-faire des villageois ayant encore pratiqué l'abissage et de personnes fréquentant son musée. Il crée d'ailleurs actuellement un canal derrière son musée ;
- Monsieur Matthieu GIRKES a pratiqué l'abissage fin des années 40 et début des années 50 dans la commune d'Ambève. C'est une personne-ressource de choix.

Parallèlement, un certain nombre de personnes privées, d'institutions et d'associations soutiennent l'initiative (voir point 3.5 – Aspects sociologiques et humains) et font indirectement partie de cette Communauté.

d. Société ou groupe responsable :

La Société introduisant le dossier est le Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, représenté par Madame Bénédicte HEINDRICHS - Directrice générale | SPW ARNE - avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes | 081.335.117 | benedicte.heindricks@spw.wallonie.be

Dans la pratique, le formulaire de demande de reconnaissance au titre de chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été construit par le SPW ARNE (Marc REUTER et Marc THIRION), l'asbl Agra-Ost (Pierre LUXEN), l'asbl Natagriwal (Emily HUGO) et l'asbl Protect'eau (Dimitri WOUEZ).

Deux raisons ont amené à choisir le SPW ARNE comme société responsable :

D'abord, si, au sein de cette administration, Messieurs Marc REUTER et René DAHMEN font partie des porteurs du savoir-faire (Communauté), ils ne peuvent pas signer un dossier d'une telle envergure. Cette responsabilité incombe à la Directrice générale de l'institution.

Ensuite, plusieurs services de ce SPW ARNE sont directement impliqués dans le projet de sauvegarde de cet élément du patrimoine :

- La Direction du Développement rural – Service extérieur de Malmedy - du Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal (Marc REUTER – Attaché qualifié) ;
- La Direction de l'Aménagement foncier rural du Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal (Marc THIRION – Directeur) ;
- La Direction des Cours d'eau non navigables – District de Marche-en-Famenne - du Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal (Pierre OTTE – Premier Attaché) ;
- La Direction de Malmedy – Cantonnement d'Elsenborn – du Département de la Nature et des Forêts (René DAHMEN – Attaché qualifié) ;
- La Direction de Malmedy – Cantonnement de Malmedy – du Département de la Nature et des Forêts (Stephan BENKER – Attaché qualifié) ;
- La Direction de la Nature et de l'Eau – Cellule Nature de Robertville - du Département de l'Étude du Milieu naturel et agricole (Oliver SCHOTT – Expert) ;
- La Cellule Intégration Agriculture-Environnement du Département de l'Environnement et de l'Eau (Christian MULDER – Attaché qualifié).

Cette institution a pleinement mesuré la nécessité de chapeauter et de coordonner les initiatives ; elle met en contact les différents intervenants et intéressés. En ce qui concerne la création d'incitants financiers pour la restauration de canaux, le dossier est actuellement en phase d'élaboration au niveau de cette administration et il devrait être présenté prochainement au pouvoir politique.

e. Personne(s) de contact :

Pierre LUXEN | Bergeval 26 à 4980 Trois-Ponts | 0477.277.449 | pierreluxen@gmail.com

Marc REUTER - Attaché qualifié | SPW ARNE – Direction du Développement rural - rue Martin Legros, 32 à 4960 Malmedy | 0473.241.806 | marc.reuter@spw.wallonie.be

1. HISTORIQUE :

Mettre en évidence les origines, les fondements (historique, ethnologique, patrimonial, etc.), les éventuelles périodes d'interruption et de reconstitution et montrer l'évolution au fil du temps (Mettez l'accent sur les évolutions au cours du 20^e siècle).

Depuis la nuit des temps, l'irrigation est intimement liée à l'activité agricole. Au fil des siècles, différentes techniques et formes d'irrigation sont apparues et ont évolués en s'adaptant aux paysages et à la ressource en eau. Une variante, évoquée pour la 1^{ère} fois dans des textes datant du XV^e siècle, s'est développée en Ardenne belge : l'abissage, d'après le mot wallon « abïssadje » (Fontaine, 1981). Certains vont même plus loin dans le temps et pensent avoir trouvé des indices de

cette pratique dans des documents de l’an 893 et de l’an 926 (Mignot et De Meulemeester, 2005). En tout cas, elle a connu son apogée à la fin du XIX^e siècle quand elle était pratiquée un peu partout dans les vallons ardennais.

L’abissage consiste à irriguer les prairies de fauche de versants et de fonds de vallée au printemps par simple gravité.

Dans les fonds de vallée, une partie des eaux d’un cours d’eau est déviée grâce à un canal qui achemine ces eaux assez haut sur les prés du versant. Des petits barrages réalisés au moyen de pierres ou de planches sont établis en travers du canal permettant à l’eau de s’écouler en fines lames sur la portion de prairie ainsi délimitée. L’eau qui ne s’est pas infiltrée au niveau de la prairie abissée est récoltée par un canal collecteur ou par le ruisseau [Figure 2].

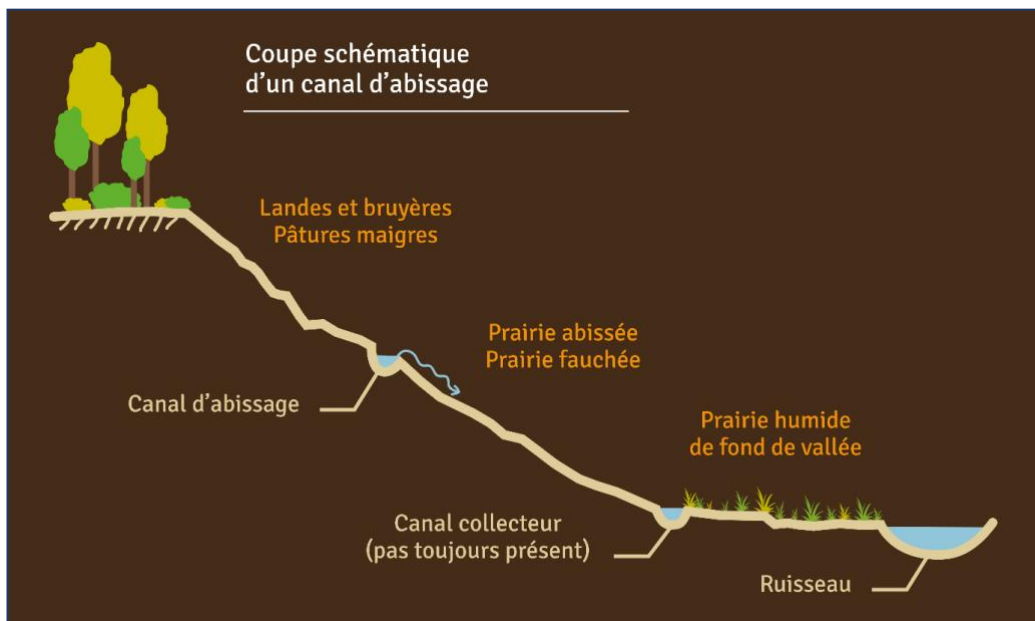


Figure 2 : Coupe transversale schématique d’une vallée “abissée” (Source : Natagriwal)

Dans les fonds de vallée, il est parfois nécessaire d’avoir recours à un abissage particulier : l’irrigation à double ados ou « irrigation en ados ». Cette technique est néanmoins beaucoup moins fréquente [Figure 3].

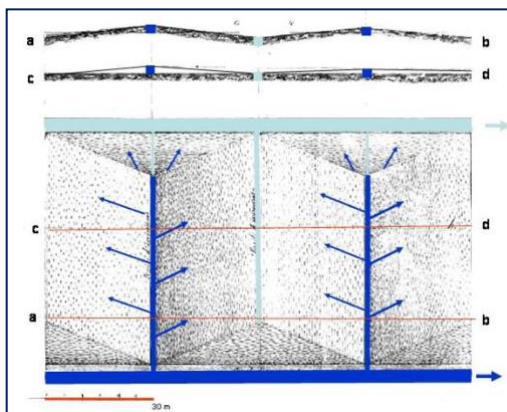


Figure 3 : Représentation schématique d’une irrigation en ados (Girel, 2012)

L'abissage permet simultanément :

- D'approvisionner les parcelles en eau ;
- De fertiliser les sols pauvres ardennais (apport d'alluvions et de minéraux) ;
- De niveler le sol ;
- De réchauffer les sols à la sortie de l'hiver (l'eau étant plus chaude que le sol à ce moment de l'année) ;
- De lutter contre des animaux « nuisibles » tels que les taupes.

L'abissage a ainsi généré une diversification spécifique de la végétation prairiale et a conduit à une amélioration significative du rendement fourrager de ces prairies de fauche. L'abissage a également rendu possible la production en grande quantité du fourrage hivernal pour le bétail et a donc ouvert la porte au développement de l'élevage bovin en Ardenne, région où l'élevage ovin était majoritaire.

Quand plusieurs exploitants agricoles pratiquaient l'abissage au départ d'un même canal, ils devaient s'arranger pour organiser l'accès à l'eau et l'entretien du canal. Cependant, à l'inverse d'autres régions d'Europe, la création de coopératives de gestion du réseau d'abissage ne s'est jamais développée en Ardenne belge.

Le savoir-faire en matière d'abissage s'est transmis de génération en génération, des outils spécifiques à la technique ont été créés (le fosseux, la hache des prés...).

Toutefois, au début du XX^e siècle, la pratique de l'abissage a progressivement été abandonnée partout en Ardenne. Cette évolution fut progressive. Elle est en lien avec différents facteurs :

- L'adoption en 1847 de loi sur le boisement des incultes qui a obligé les communes à « valoriser » leurs terrains (plantation d'épicéas en fonds de vallée et donc sur des prairies irriguées) ;
- L'arrivée des engrais chimiques qui ont permis d'accroître de façon significative la productivité des prairies ;
- L'arrivée de la mécanisation agricole.

Pour mettre fin à l'érosion des connaissances sur l'abissage et sur la technique culturelle afférente, l'asbl Agra-Ost en a fait une de ses missions. Grâce à un financement de la Région wallonne et en partenariat avec plusieurs acteurs wallons impliqués en matière d'agriculture et d'environnement, elle a remis en état le canal d'abissage du Pré aux Tambales à Cierreux (Gouvy) entre 2011 à 2013.

Riches des contacts avec les acteurs de l'abissage des autres régions d'Europe, Agra-Ost, Natagriwal et le SPW ARNE travaillent de concert pour expliquer et transmettre le savoir-faire de l'abissage. Ainsi, ils ont décidé de travailler de concert et d'apporter leur expertise et leur soutien pour élaborer la présente demande du SPW ARNE de reconnaissance de l'abissage au titre de chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Prochainement, une demande internationale d'inscription à la Liste du Patrimoine culturel et immatériel sera portée au niveau de l'UNESCO par l'Autriche, l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg.

2. SITUATION ACTUELLE

3.a. Description (Décrire l'élément actuel dans son ensemble).

Pour décrire globalement l'abissage, voyons de plus près le canal restauré à Cierreux qui par son histoire, son emplacement dans le paysage et son fonctionnement est très représentatif de cette ancienne technique d'irrigation.

Après avoir obtenu l'accord du conseil communal de Bovigny le 14 août 1869 pour établir un réseau d'abissage et irriguer ses parcelles agricoles, sans doute début des années 1870, Adolphe DELVAUX, fils du docteur en médecine Charles DELVAUX, premier recteur de l'Université de Liège, a aménagé

quelques hectares de pré de fauche (pré aux Tambales) et équipé ceux-ci d'un système traditionnel d'irrigation :

- L'irrigation du côté nord s'effectuait au départ du ruisseau des Fagnes situé à l'entrée même de la parcelle. L'important travail de creusement du bief sommital (canal d'abissage), en adéquation avec les courbes de niveau, assurait une pente d'écoulement de 4,5 mm pour mille. Les eaux non utilisées s'évacuaient vers un étang ;
- L'irrigation du côté sud, s'effectuait grâce à de l'eau captée à 500 m en amont.

Abandonné après la première guerre mondiale, les 2 canaux, comme tant d'autres, se sont colmatés. En 2011, Agra-Ost a alors commencé à restaurer le canal côté nord.

Si dans le temps, il fut nécessaire de demander et de disposer des autorisations pour mettre en œuvre un tel projet et appliquer le savoir-faire, c'est encore le cas maintenant. Le savoir-faire implique donc également une connaissance et un suivi de tous ces règlements.

En tête du canal, se trouve un ouvrage en béton, permettant au besoin de dévier une partie des eaux du ruisseau des Fagnes pour alimenter le canal d'abissage.

La longueur des canaux d'abissage varie d'une centaine de mètres à plusieurs kilomètres (à Cierreux, elle est de 800 m) ; la largeur varie de 0,3 m à 1 m et la profondeur de 0,3 à 0,6 m (Fontaine, 1981). En pratique, les canaux d'abissage doivent être reprofilés et nettoyés régulièrement pour garantir un écoulement uniforme de l'eau dans le canal et, par débordement, sur la prairie. En fonction du nombre de prairies et/ou de propriétés, des barrages (en bois, en métal ou en pierre) équipent ces canaux.

Dans le cas du Pré aux Tambales, quatre barrages constitués de planches de bois à enchâsser dans des encarts métalliques équipent le canal. Ceux-ci permettent donc une irrigation de la prairie de fauche par secteur (ou par agriculteur). Il va de soi qu'en présence de plusieurs agriculteurs, la répartition de l'eau, mais aussi des charges d'entretien, doit se faire de manière équitable et bien coordonnée. Cet arrangement peut, le cas échéant, être acté et/ou être exécuté par le responsable du canal.

Depuis 2013, à la fin de l'hiver ou au début du printemps, Monsieur LUXEN, avec l'aide des agriculteurs, du propriétaire et de bénévoles, remet le canal en état (nettoyage, étanchéification du lit du canal, colmatage des trous et galeries de souris, entretien des barrages...). Le cours d'eau est alors dévié et le canal irrigue progressivement les différents secteurs de la prairie pendant environ deux semaines. L'eau retenue par les barrages va dépasser le bord du canal et ruisseler en fines lames sur les différentes sections de la prairie pour s'infiltrer partiellement dans le sol. Le reste de l'eau de ruissellement s'évacue par le ruisseau. Le solde de l'eau présent dans le canal rejoint un étang.

Cette technique nécessite une connaissance spécifique des interactions environnementales :

- Trop d'eau est nocif pour le milieu,
- Trop peu d'eau est préjudiciable au rendement de la prairie de fauche.

A l'occasion des différents travaux, la Communauté en profite pour promulguer le savoir-faire à des personnes ou groupes intéressés. Sinon, la communication se fait de différentes manières (voir point 3.3. - Transmission).

Des initiatives de restauration de canaux existent d'ailleurs dans d'autres communes que la Communauté soutient (voir point 3.6. – Etendue géographique) ; leur mise en œuvre participera à la revitalisation de ce patrimoine.

3.B. Domaine du Patrimoine culturel immatériel

Dans quel(s) domaine(s) s'inscrit l'élément que vous souhaitez faire reconnaître ?

- Les traditions et expressions orales, y compris la langue
- Les arts du spectacle
- Les pratiques sociales, rituels et événements festifs
- Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- Les savoir-faire liés à l'artisanat

Depuis toujours, pour pouvoir garder les animaux herbivores à l'étable durant la période hivernale, il est essentiel de disposer d'assez de foin pour ce bétail. Nos ancêtres avaient remarqué que les terrains près des cours d'eau étaient plus propices à la prairie grâce à l'apport d'alluvions. Ils ont alors essayé de recréer, sur les bas de versants, les mêmes conditions que celles rencontrées dans les prairies alluviales. Ainsi, ils ont commencé à irriguer les bas des pentes en déviant une partie du cours d'eau. Au printemps, la température de l'eau supérieure à celle du sol favorise un démarrage plus rapide de la végétation et entraîne une augmentation de la quantité et de la qualité du foin produit (Lebrun, 2015).

Le développement progressif de la technique d'irrigation traditionnelle résulte de l'observation minutieuse de l'environnement et de la prise en compte des conditions locales. L'interaction étroite entre l'homme et la nature se traduit par la recherche des ressources en eau suffisantes, l'observation du relief et des autres composantes du milieu, la juste quantification des besoins en eau de la prairie (ni trop, ni trop peu), le dimensionnement conséquent du système d'irrigation, la détermination du moment propice à l'irrigation, l'organisation de la main d'œuvre et la distribution équitable de l'eau entre les utilisateurs.

Même si l'abissage utilise des moyens techniques plutôt simples, il nécessite des connaissances approfondies, théoriques et surtout pratiques, en matière de gestion des prairies et d'ingénierie : étude de tracé, calcul de la pente, contournement d'obstacle ou percement de rochers, développement d'outils propres à la création des canaux et à l'entretien du système... Quoiqu'il en soit, cette technique étant facilement reproductible dans d'autres vallées ardennaises, elle s'est sans cesse développée et connu un véritable succès au moment de son apogée au XIX^e siècle.

3.c. Transmission

- **L'élément est-il bien vivant ?**
- **Comment est-il transmis aujourd'hui ?** (quels sont les savoir-faire ? Qui transmet quoi à qui ? Comment ?)
- **Quelles sont les actions entreprises pour garantir la viabilité de l'élément ?** (que fait-on pour que dans 50 ans, les savoir-faire soient toujours transmis ?)

Par le biais du canal du Pré aux Tambales encore en activité, l'abissage est encore bien vivant en Ardenne belge. Chaque année, les prairies sont irriguées au printemps selon des modalités adaptées aux besoins : la quantité et le moment de distribution peuvent changer en fonction des conditions météorologiques, la technique de barrage et de distribution peut aussi évoluer. En définitive, la première action à mener consiste donc à maintenir le canal d'abissage en activité, de faire sa publicité et de susciter la restauration d'autres canaux.

La recherche des sources du savoir-faire, l'échange et la documentation relèvent de la deuxième action. La recherche de documents historiques, de traces dans le paysage et surtout de témoins encore vivants se fait en continu grâce à l'implication des membres de la Communauté. En fait, dans le cadre des visites de terrain, la rencontre des agriculteurs, des associations environnementales ou historiques, de la population rurale, en générale, permet de retrouver des témoins et des praticiens de cette technique et d'approfondir ainsi le savoir-faire. Les trouvailles sont documentées (cartographie, photographie, enregistrement...) et archivées, chez Agra-Ost et chez les différents partenaires (cf. partie 4 – Documentation annexée et références bibliographiques). Ce travail, bien que très énergivore, permet non seulement de maintenir en vie la mémoire de l'abissage, mais aussi de parfaire le savoir technique et de prospector le territoire pour encourager et relancer des initiatives de restauration de canaux. Ainsi, des agents du SPW ARNE ont parmi leurs missions le soutien et l'accompagnement de l'abissage. En plus, le groupe de travail régional dédié à l'abissage (voir infra) organise annuellement une visite d'autres régions d'Europe où l'irrigation traditionnelle est toujours pratiquée. Les rapports de ces visites se trouvent annexe [annexe 3].

La troisième action a trait à la communication et la sensibilisation. Peu de citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles savent encore en quoi consiste l'abissage. A travers des exposés et visites [annexe 4], des articles [annexe 5], des balades guidées (écoles, étudiants, associations de protection de la nature, cercles d'histoire, lors des journées du patrimoine et de l'eau...) et au moyen d'un panneau didactique sur le site à Cierreux, les membres de la Communautés veillent à faire connaître et reconnaître ce patrimoine au sein de la population. Ainsi, dans le cadre des journées de l'Eau et avec les Contrats de rivières (Lesse, Amblève, Moselle), des balades incluant l'abissage sont prévues. La stratégie de communication est davantage explicitée en annexe [annexe 6].

La transmission du savoir-faire le plus largement possible relève de la quatrième action. Force est de constater que la transmission de la connaissance en matière d'abissage est avant tout orale et donc peu formelle. Elle se fait d'un côté entre les membres de la Communauté qui s'échangent entre eux sur les aspects pratiques, et d'un autre côté de la Communauté vers toute personne intéressée. L'intérêt pour la technique est grandissant, aussi chez les jeunes, et par conséquent, on peut se réjouir que la relève soit assurée.

Pour mener à bien ces 4 actions, un groupe de travail régional dédié à l'abissage s'est créé. Il a pour missions :

- Assurer la transmission du savoir-faire de la Communauté vers toutes personnes ou institutions qui en font la demande ;
- Continuer la recherche sur l'impact environnemental de l'abissage ;
- Poursuivre la recherche des témoignages ;
- Promouvoir les connaissances ;
- Rechercher les moyens financiers qui permettront la restauration et l'entretien d'autres canaux d'abissage en Ardenne belge ;
- Introduire le dossier de demande de reconnaissance comme chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel à la Fédération Wallonie-Bruxelles et soutenir la demande de reconnaissance au niveau de l'UNESCO ;
- Soutenir toute initiative de restauration de canaux d'abissage ;
- Organiser des interviews, visites guidées et conférences ;
- Assurer la communication, la sensibilisation et l'éducation sur l'abissage ;
- Organiser annuellement une visite d'autres régions d'Europe où l'irrigation traditionnelle est toujours pratiquée ;
- Promouvoir le tourisme doux en lien avec l'abissage.

Il est composé des structures suivantes :

- Le SPW ARNE (Service public de Wallonie – Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) et plus particulièrement le Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal, le Département de la Nature et des Forêts, le Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole et le Département de l'Environnement et de l'Eau. Plusieurs agents sont directement concernés par l'abissage et participent activement au projet (cf. point 3.5. Aspects sociologiques et humains) ;
- Agra-Ost, une asbl dont les missions principales sont outre l'expérimentation herbagère et la valorisation des engrais de ferme, le maintien d'un environnement rural de qualité et la vulgarisation de son savoir ;
- Natagriwal, une asbl dont la mission principale est d'informer, conseiller et encadrer les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires publics et privés dans la mise en œuvre des mesures agri-environnementales et climatiques et de Natura 2000. Grâce à ses nombreux contacts avec les propriétaires fonciers et les agriculteurs, cette organisation joue un rôle important en matière de diffusion de l'information en milieu rural ;
- Protect'eau, une asbl dont la mission principale est la préservation de la qualité de l'eau par le conseil et la sensibilisation des agriculteurs et des utilisateurs professionnels à la gestion de l'azote et des produits phytopharmaceutiques.

Une reconnaissance en tant que chef d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles constituerait non seulement une reconnaissance du travail fourni, mais offrirait aussi une visibilité et publicité encore plus grande à ces actions patrimoniales.

3.D. Sauvegarde

- **Expliquer si l'élément en question est menacé de disparition.**
- **Lister les menaces et dangers éventuels.**
- **Indiquer les actions entreprises pour sa sauvegarde.** (une fois les dangers identifiés, quelles solutions ou actions met-on en place pour y remédier ?)
- **L'élément doit-il bénéficier de mesures de sauvegarde urgente ? Expliquer pourquoi.**

Le savoir-faire de l'abissage est assurément menacé de disparition car la pratique elle-même est menacée.

Et les menaces qui pèsent sur la technique et le savoir-faire de l'abissage sont multiples :

- L'abissage est une pratique souvent méconnue du grand public ;
- L'érosion des connaissances et du savoir-faire se fait sentir car les personnes ayant pratiqué l'abissage sont devenues extrêmement rares. Les traces des anciens canaux ont majoritairement disparu dans les prairies ou sont en voie de l'être ;
- Les pratiques agricoles actuelles n'ont plus besoin de l'abissage. En plus, un recours à cette pratique implique des dépenses en argent, en temps et en main d'œuvre ;
- La pratique nécessite un entretien régulier des canaux, donc, une main d'œuvre manuelle relativement importante, et la manipulation d'outils particuliers que peu de gens connaissent encore aujourd'hui et que très peu savent utiliser ;
- La législation en matière de prise d'eau a changé et pourrait constituer une difficulté ;
- Le manque de sources de financement : la Politique Agricole Commune qui fixe les objectifs pour l'agriculture change régulièrement. Par conséquent le cadre financier évolue et donc ce qui est soutenu aujourd'hui ne le sera peut-être plus demain ;

- Certains membres d'associations de protection de la nature restent parfois réservés lorsqu'il s'agit de coopérer avec des particuliers dans des zones de protection où on rencontre encore souvent des vestiges de canaux ;
- L'accès au foncier : la remise en état de canaux peut s'avérer très difficiles voire impossible si un grand nombre de propriétaires est concerné par un tronçon de prairie à irriguer ;
- La concurrence avec les autres utilisateurs/usages de l'eau (moulins, production d'électricité, pisciculture, étangs de loisir...) peut générer des conflits ;
- Le changement climatique : pour restaurer un canal, il faut une source fiable d'eau ; or, de plus en plus de sources se tarissent.

La mise en commun du savoir-faire et la diffusion de celui-ci sont donc des facteurs déterminant pour sauver la pratique de l'abissage et sa transmission à la génération suivante. Les visites guidées, l'insertion dans le réseau local des promenades, les articles de presses et les autres initiatives mentionnées au point précédent concourent à la sauvegarde de la pratique et de son savoir-faire.

Malgré ces initiatives, l'abissage a besoin de mesures de sauvegarde urgentes. En effet, actuellement :

- L'entretien du canal est assuré par des bénévoles ; cette situation est donc précaire ;
- Il n'existe qu'un seul canal actif en Ardenne belge. Il conviendrait donc de restaurer d'autres canaux. Une initiative a été lancée dans le cadre du Contrat de rivière de la Lesse à Gembes (commune de Daverdisse) ;
- Il n'existe pas encore une transmission parfaitement structurée du savoir-faire et des modalités de mise en œuvre de l'abissage en Ardenne p.ex. par le biais de formations spécifiques.

3.E. Aspects sociologique et humains

- **Qui sont les actuels détenteurs, praticiens de l'élément à l'heure actuelle ?** (qui compose la « communauté » aujourd'hui ? Pour quelles raisons ?)
- **Faire apparaître le caractère emblématique pour la communauté concernée aujourd'hui (sentiment d'identité, d'appartenance, de continuité).**

Au départ, des amateurs de la nature et de l'histoire locale ont émis l'idée de restaurer un canal d'irrigation pour préserver ce patrimoine local. Tant le propriétaire que l'exploitant et l'asbl Agra-Ost sont sensibles au patrimoine culturel local. Ils ont donc souhaité garder en vie cette pratique agricole ancienne car elle fait partie intégrante du terroir ardennais. Grâce à plusieurs contacts avec le Professeur émérite Christian LEIBUNDGUT (Chaire d'Hydrologie à l'Université Albert-Ludwig de Freiburg - Suisse) et lors de multiples missions à l'étranger, Monsieur Pierre LUXEN et ses collaborateurs ont étoffé leurs connaissances en matière d'abissage et le projet a pu être mis en œuvre.

En parallèle, par le biais de communications et grâce aux recherches qu'ils ont entreprises, ils ont retrouvé des personnes ayant encore pratiqué l'abissage ou ayant la volonté d'acquérir le savoir-faire. L'ensemble de ces personnes constitue la Communauté actuelle (voir point 1.3.). Le travail en équipe, que ce soit pour l'entretien et la mise en œuvre de la pratique ou pour la recherche et la communication, a permis de renforcer un sentiment de responsabilité collective au sein de la communauté pour la sauvegarde de ce patrimoine.

En raison de ses valeurs patrimoniale (son historique remonte à plus de 150 ans) et écologique, le site est redevenu populaire auprès des locaux et l'abissage commence à regagner sa place dans la

conscience collective locale. Il est vu comme une particularité régionale et comme un ambassadeur remarquable des liens étroits qui unissent le patrimoine et la nature.

Une reconnaissance comme Patrimoine oral et immatériel permettrait d'encore amplifier ce phénomène et de surcroît, vu la reproductibilité de la technique, de donner le petit « coup de pouce » salubre à d'autres initiatives de restauration de canaux.

Les asbl Agra-Ost, Fourrage-mieux et Natagriwal, soutiennent la pratique non seulement pour sa valeur patrimoniale, mais aussi pour son rôle en matière de biodiversité. En effet, le canal permet, à travers de relevés botaniques et faunistiques, de mettre en évidence l'effet positif de cette pratique sur la biodiversité liée à l'écosystème « prairie de fauche » (voir la partie « Développement durable » du point 3.8. – Aspects socio-culturelles).

Les associations de protection de la nature et les Parcs naturels s'intéressent aussi de près à cette pratique ancienne en raison de la présence d'une flore et d'une faune exceptionnelles qui s'y développent (50 à 60 espèces de plantes différentes se rencontrent dans une parcelle abissée contre une dizaine dans une prairie de fauche intensive – Luxen P., 2010).

Les contrats de rivières se sentent également concernés en raison des dimensions « gestion durable de l'eau » et « patrimoniale ».

Les communes, les cercles d'histoires et les syndicats d'initiatives ont vu une triple opportunité dans la sauvegarde de l'abissage : patrimoniale, didactique et touristique. Ainsi la commune de Gouvy a financé la pose d'un panneau didactique à Cierreux ; la Commune de Daverdisse a repris la restauration d'un canal dans son Programme communal de développement rural (PCDR).

Plusieurs particuliers soutiennent l'initiative pour sa valeur patrimoniale et/ou son effet sur la biodiversité, comme :

- Monsieur Jean-Claude LEBRUN, passionné du patrimoine naturel et culturel de Libin et de la Haute-Lesse. Il a fait des recherches sur l'abissage et organise fréquemment des visites guidées à l'occasion desquelles cette thématique est abordée ;
- Monsieur Jean LAMBERT, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve (Ecologie des prairies), qui dans sa jeunesse, a participé à la pratique largement répandue de l'abissage. Il a mené ensuite quelques études sur l'effet de l'abissage sur la végétation prairiale ;
- Monsieur Serge ROUXHET - conseiller en mesures agri-environnementales et climatiques et en matière de Natura 2000 ;
- Monsieur David KNODDEN – Directeur de l'asbl Fourrage-mieux ;
- Monsieur Henri MATHONET, passionné d'histoire.

Parallèlement, depuis 2010, l'asbl Agra-Ost est partenaire du groupe de travail international « Irrigation traditionnelle – un patrimoine culturel européen » (voir point 3.6. – Etendue géographique). Ce groupe soutient toute initiative d'un de ses membres visant la reconnaissance comme patrimoine oral et immatériel. Une convention pour le soutien à l'abissage a d'ailleurs été signée le 14 avril 2018 à Lommel [annexe 7].

Au-delà du transfert de savoir-faire, il importe de souligner la création de nombreux contacts personnels et mêmes amicaux soudant encore davantage toutes ces communautés.

3.F. Etendue géographique

Situer l'élément dans le(s) lieu(x) où il se concentre actuellement, et si possible dans une perspective régionale, nationale et/ou internationale (comparaison, ouverture vers l'extérieur, relation géographique ou pratique similaire).

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'abissage s'est opéré sur l'ensemble de l'Ardenne du fait de la présence de nombreux cours d'eau, du relief accidenté, de la pauvreté des sols et du climat rude. Comme déjà dit, le seul canal actuellement encore en activité se situe près de Cierreux (commune de Gouvy). C'est autour de ce canal que gravite actuellement la transmission du savoir-faire.

L'intérêt pour ce patrimoine est grandissant et le groupe de travail régional (voir point 3.3. – Transmission) est en contact avec la commune de Daverdisse, le Parc Naturel des Hautes Fagnes – Eifel et le Parc Naturel Haute Sûre – Forêt d'Anlier pour programmer d'autres actions concrètes. De même, un transfert du savoir-faire vers le Parc Naturel de la Haute-Sûre du Grand-Duché de Luxembourg est en cours. La volonté de restaurer un canal dans ce Parc a permis de tisser de nouveaux liens où l'expertise des dépositaires de ce dossier est la bienvenue.

En Flandre, dans la Province de Limbourg, près de Lommel, une variante pratiquée dans des zones à faible pente est toujours en activité sur +/- 8 ha et a été reconnue Patrimoine oral immatériel en 2019 par la Communauté flamande. Il faut souligner que Lommel et Cierreux représentent à eux deux les deux systèmes typiques d'irrigation traditionnelle des prairies en Belgique : l'irrigation en plaine et l'irrigation en moyenne montagne. Les deux Communautés sont d'ailleurs en contact permanent pour échanger leur savoir-faire.

Mais l'amplitude de cette technique ne s'arrête pas là.

A l'échelle de l'Europe centrale, de nombreux exemples de cette pratique ancienne existent encore. Le Professeur émérite Christian LEIBUNDGUT, de l'Université de Freiburg, et Madame Ingeborg VONDERSYTASS ont d'ailleurs publié un ouvrage remarquable à ce sujet qui reprend une liste non exhaustive de sites en Europe où l'irrigation traditionnelle (abissage) est toujours pratiquée de manière active. Les bisses du Briançonnais (France) et du Valais (Suisse), les « Waale » du Vinschgau (Italie) et de la vallée supérieure de l'Inn (Autriche), les levadas de Madère (Portugal), les canaux du Parc Livradois-Forez (France) font partie des exemples les plus spectaculaires de cette pratique. L'abissage en Ardenne est également repris dans cet ouvrage, dans le volume 2 (Regionale Dokumentation ou documentation par Régions) de la page 196 à la page 206. Ils sont aussi à l'origine du programme internationale « Irrigation traditionnelle – un patrimoine culturel européen » qui recense les systèmes d'irrigation traditionnelle actuellement existants en Europe et concourt au maintien de cette pratique à l'échelle européenne. Un autre objectif est d'obtenir au niveau de l'UNESCO la reconnaissance de l'irrigation traditionnelle au titre de Patrimoine culturel et immatériel. A travers un site web (www.intwater.uni-freiburg.de) et différents événements, ce programme est la plateforme idéale pour l'échange entre les différentes communautés impliquées. En effet, dans cette « association », actuellement sous présidence suisse, se retrouvent des Hollandais, des Allemands, des Belges (représentés par chaque communauté), des Suisses et des Autrichiens. Ce groupe n'est pas figé et reste ouvert à d'autres régions ou à d'autres pays. Cette collaboration permet de renforcer sans cesse les synergies entre les différents acteurs.

3.G. Légalité

Démontrer que l'élément est conforme aux Droits de l'Homme, aux respects mutuels et à la législation en vigueur en FWB. (Evoquer l'adhésion mais aussi l'éventuelle difficulté ressentie face à des réglementations particulières et/ou restrictives)

Etant donné que la pratique est accessible à tous, quel que soit l'âge, le sexe ou l'origine culturelle ou sociale, l'élément respecte les Droits de l'Homme, promeut le respect mutuel et respecte les différentes législations applicables en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles.

3.H. Fonctions socio-culturelles

Expliquer le rôle socio-culturel actuel de l'élément sous quatre aspects :

✓ **Dialogue intergénérationnel :**

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les derniers témoins de l'abissage ont passé les 70 voir les 80 ans. Avec l'aide de cercles d'histoire locale, grâce à différents contacts avec des musées locaux et le musée de la Vie Wallonne et moyennant des visites de terrain, le groupe de travail essaie de retrouver ces témoins pour qu'ils puissent léguer leur savoir-faire et expliquer l'histoire de « leurs » canaux. Dans la mesure du possible, ces entretiens sont enregistrés et documentés par les membres de la Communauté (voir point 4 - Documentation annexée & références bibliographiques).

D'un autre côté, l'engouement actuel porté à la biodiversité, au milieu naturel et au climat permet de susciter l'intérêt d'autres générations pour l'abissage, une technique agricole en parfaite adéquation avec les préoccupations actuelles. Il convient donc absolument de saisir cette chance car un dialogue intergénérationnel est indispensable pour perpétuer la pratique et générer une ambiance conviviale à travers les âges.

✓ **Dialogue multiculturel :**

Au niveau national (et international), les échanges entre praticiens sont essentiels pour faire revivre cette pratique. Dans le cadre de ces échanges et à l'occasion de la participation à des workshops d'autres communautés, des personnes de sexes, d'âges et d'horizons différents se rencontrent tels que des gens de terrains, des scientifiques, des naturalistes, des agriculteurs, des ingénieurs de l'eau, des représentants de syndicats d'initiatives, des randonneurs et des édiles communaux, tous motivés par la même cause. Il va de soi que montrer « son savoir-faire » à des personnes d'autres régions génère un sentiment de fierté. Les enseignements tirés et les ponts construits entre les acteurs sont une aubaine pour toutes les communautés.

✓ **Développement durable (environnement, santé, économie inclusive, etc.)**

L'abissage est une forme de gestion durable des prairies et de la ressource « eau ». Elle contribue favorablement à la conservation de la nature et plus particulièrement à celle de la biodiversité. En effet, ce type d'irrigation a conduit à une diversification de la végétation, selon sa localisation dans les vallées, et au développement d'espèces neutrophiles à calcicoles telles que le colchique d'automne et l'orchis mâle, espèces très rares dans la région puisque le sous-sol ardennais est un socle schisteux acide et que ces espèces se développent plutôt sur les sols plus riches de Famenne notamment. En effet, l'apport d'alluvions et de sels minéraux enrichit légèrement les sols et dynamise l'activité microbiologique. D'autres espèces typiques des prairies abissées sont la knautie, la caille lait jaune ou encore l'amourette. A Cierreux, des espèces rares, voire menacées d'extinction, comme l'écuelle d'eau et la wahlenbergie, sont aussi présentes. De même, on y trouve des lambeaux de nardaie, un habitat prioritaire au niveau de la Directive Natura 2000 (directive habitat de 1992), notamment au niveau des anciens tertres d'orpaillage. Il est à noter que si le relevé floristique le justifie, l'exploitant agricole peut déclarer la prairie abissée au titre de mesure agro-environnementale et climatique « prairie de haute valeur biologique » (MAEC4).

Un aspect très important concerne la gestion de l'eau, une ressource naturelle qu'il faut utiliser avec parcimonie. Si on dévie trop d'eau, ce n'est pas bon pour la prairie, et si on

dévie trop peu, ce n'est pas bon pour la production de foin. Outre les besoins de la prairie, il faut tenir compte également des besoins des autres « utilisateurs » du cours d'eau (faune aquatique, pêche, pisciculture, production d'énergie...).

Mais il n'y a pas que des raisons environnementales ou patrimoniales qui justifient le maintien de la pratique, il y a aussi une composante économique : la volonté de produire un foin de qualité (surtout dans les années de sécheresse), sans ou avec très peu d'engrais organiques, par et pour l'agriculture locale. Cela justifie aussi en engagement en faveur du maintien de la technique et de la flore associée à l'abissage.

En résumé, l'abissage permet de concilier protection de la nature, agriculture, gestion des eaux.

A noter aussi que la pratique peut contribuer à l'adaptation aux changements climatiques (lutte contre la sécheresse).

✓ **Diversité et créativité humaine :**

Dans le cas où un canal d'abissage fournit en eau plusieurs agriculteurs, une bonne entente et un sens aigu de coopération sont à la base d'une responsabilité collective nécessaire au fonctionnement de l'élément et à la transmission du savoir-faire. Plusieurs discussions houleuses, confrontations ou espiègleries sont restées dans la mémoire des témoins interrogés ou sont documentées dans divers jugements de tribunaux. Comme déjà dit précédemment, en Ardenne belge, aucune société coopérative ne s'est développée autour de l'irrigation des prairies. L'entretien et le droit à l'eau étaient plutôt régis par des contrats entre agriculteurs (document de Monsieur Gary JOST de 1837 [annexe 8]) ou des règlements communaux, comme celui de la commune de Villance (Libin) de 1816 ou d'Ochamps (Libin) de 1870 (Lebrun, 2005). Monsieur Jean-Claude LEBRUN a d'ailleurs fait plusieurs recherches à ce sujet qu'il a publiées notamment dans la revue du cercle d'histoire de Libin (voir point 4.2.- Références bibliographiques).

En fonction du but recherché, tant la pratique de l'abissage que l'entretien des canaux laissent énormément d'espace à une gestion diversifiée et/ou innovante. Ainsi à l'origine, l'abissage avait seulement un objectif agricole : produire plus de foin. Aujourd'hui, l'objectif a évolué et est devenu davantage orienté vers la biodiversité. L'approche développée par les membres de la Communauté est devenue multifonctionnelle (voir supra Développement durable).

Finalement, la technique aussi a évolué. Si dans le temps, tout se faisait à la main, aujourd'hui, on peut recourir aux nouvelles technologies et à des machines diverses. La participation aux divers travaux d'entretien peut aussi être ouverte à tous (exemple : organisation de journées de gestion comme le font parfois les associations de protection de la nature, implication de mouvements de jeunesse...).

3.1. Reconnaissance

Expliquer pourquoi l'on souhaite voir figurer l'élément concerné sur la liste des « Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel » de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'abissage associe valeurs matérielles (paysage cultural, système d'irrigation) et valeurs immatérielles (application du savoir-faire transmis, dialogue intergénérationnel). En cela, elle contribue au maintien d'un paysage de grande biodiversité au bénéfice de l'agriculture et de la société.

La reconnaissance en tant que Patrimoine oral et immatériel participera à la sauvegarde de l'abissage. Elle lui confèrera encore plus de notoriété ce qui génèrera, on l'espère, l'intérêt d'autres

acteurs (communes, agriculteurs, citoyens...) qui participeront à leur tour à la pérennisation de cette pratique.

Complémentairement, la reconnaissance permettra de valoriser tout le travail de conservation entrepris par les bénévoles.

4. Bibliographie

Références bibliographiques

- AUBRON C. (2007) : “La gestion fourragère dans les élevages laitiers des Andes sèches: rationalité et performances”, *Fourrages*, n°189, 125-138.
- DUMONT J.-M. (1979) : “Les anciennes prairies à Colchicum automnale au Plateau des Tailles (Belgique)”. *Bulletin du Jardin Botanique de Belgique*, 49, 121-138.
- FONTAINE S. (1981) : “L’abissage des prés dans les vallons de haute Ardenne nord-orientale”, *Hautes Fagnes*, 47, 117-140.
- GIREL Jacky (2012) : “La prairie arrosée : un système ingénieux du patrimoine agricole européen. Rôle sur la biodiversité des communautés et des paysages, perspectives de restauration et de conservation”, *Rapport à diffusion restreinte, Grenoble, LECA (Colloque “Techniques et Environnement”, RUCHE)*, 85 p.
- LAMBERT J. (1962-1963) : “Recherches phytosociologiques sur les prairies de la Moyenne-Ardenne”, *Agricultura*, 10 : 259-344, 577-618, 827-857.
- LAURENT A. (1967) : “Les biez ardennais. Un système d’irrigation en voie de disparition”, *Revue Belge de géographie*, 91e année, 67-78.
- LEBRUN J-C (2005), “Genêts, lavasse et abissage, ou l’amendement des sols, jadis, en Haute-Lesse”, *Aux sources de la Lesse (Libin – Un Terroir et des Hommes)*, n°6, 140-168.
- *LEBRUN J-C (2011), Dans le cadre des Journées de l'Eau : Promenade historique à la découverte d'activités liées à l'eau entre Villance et Lesse. « Les Barbouillions », Mai-Juin 2011, p. 15_*
- LEIBUNDGUT C., VONDERSTRASS I. (2016) : *Traditionelle Bewässerung – ein Kulturerbe Europas, Band 1 und 2*
- LUXEN P., PHILIPPE A., ROUXHET S. (2010) : *Les prairies d’abissage en Ardenne belge. Un patrimoine naturel remarquable à sauvegarder. Fourrages*, n°203, 231-234.
- MALBROUCK J. (1970) : “Note sur un aspect de l’utilisation, dans le passé, de l’eau sur le Plateau des Tailles : l’irrigation des prairies”, *Les Naturalistes belges*, 51, 458-478.
- MIGNOT P. et DE MEULEMEESTER J. (2005), “A propos de l’hydraulique en Ardenne belge” *Ruralia V (Lyon-Villard Salette 2003) : Water management in medieval rural economy. Les usages de l’eau en milieu rural au Moyen Age*, 3–10.
- PHILIPPE A., ROUXHET S., LAMBERT J., LUXEN P. (2008) : *Prairies traditionnelles d’Ardenne, Collection Agrinature n°2, Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l’Agriculture*, 122 p ;
- http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/Agrinature2.pdf
- PONCELET L., MARTIN H. (1947) : *Esquisse climatologique de la Belgique, Mémoire Institut Royal Météorologique de Belgique*, 27, 265 p.
- QUERRET M.H. (1845) : *De l’amélioration des prairies naturelles en Basse-Bretagne et de la fabrication et de la conservation des fourrages*, Typographie de Ch. Le Blois, Brest, 36 p.

AUTRES SOURCES

- Site web du réseau international de l'utilisation traditionnelle de l'eau :
- <https://www.intwater.uni-freiburg.de/news>
- Reportage TV Lux sur l'inauguration du canal (2017) :
- <https://www.youtube.com/watch?v=GWMG0e5mmIE&t=9s>
- Reportage Vedia Television sur l'abissage 2020 :
- <https://www.youtube.com/watch?v=GWMG0e5mmIE&t=18s>
- Vidéo Abissage sans commentaire 2021 :
- <https://www.youtube.com/watch?v=PefzAINHE78&t=7s>
- Témoignage Jean Lambert (2020) :
- <https://www.youtube.com/watch?v=Z-sX8AoL5ig&t=441s>
- Témoignage Joseph Thomas (2020) :
- <https://www.youtube.com/watch?v=Gjyc5cEMjQc&t=145s>